

Conseil Municipal
25 octobre 2021
Salle Edgar Faure –18 h 30

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 25 octobre 2021 à 18 h 30, Salle Edgar Faure à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 19 octobre 2021
Date de publication : 28 octobre 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND,
M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY,
M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET,
M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ,
M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET,
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE,
M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK,
M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Michel REBILLARD à M. Mohamed MBITEL
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Sylvette MARCHAND
Mme Christine MUGNIER à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Maryline MIRAT (DCM 21.25.10.103-104)

M. le Maire : *Chers collègues, je vous propose de commencer. J'ouvre cette séance avec les pouvoirs suivants :*

- Jean-Michel REBILLARD à Mohamed MBITEL ;
- Laetitia CUSSEY à Sylvette MARCHAND ;
- Christine MUGNIER à moi-même (Jean-Baptiste GAGNOUX).

Pour le secrétariat de séance, je vous propose Alexandre DOUZENEL. Pas de problème, Monsieur DOUZENEL ? Très bien.

Je passe à l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 27 septembre dernier. Y a-t-il des commentaires ou des observations ? Je n'en vois pas. Je considère ce compte rendu comme étant approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 27 septembre 2021.

Je passe aux communications des décisions que j'ai prises. Y a-t-il des questions ?

M. DRUET : *Merci. Bonsoir, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs. J'ai une remarque sur la ligne 6 concernant l'avenant à la convention d'autorisation d'occupation temporaire des locaux faite*

à Monsieur SERMIER. En quoi consiste la modification de l'avenant n° 2 ? Ensuite, je vois que c'est une autorisation d'occupation temporaire. Jusqu'à quelle date est-elle effective ? Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Je vais vous apporter deux réponses. Pour la première question, les bureaux ayant un peu changé, un recalcul des surfaces a été effectué depuis les modifications dans les bureaux pour être au tarif identique pour nos différents satellites présents pour la collectivité. S'agissant de la deuxième question, la convention va jusqu'à la fin du mandat législatif, c'est-à-dire en juin prochain. Y a-t-il d'autres questions ?

M. HAMDAOUI : Merci. J'ai une question concernant la décision n° 15 concernant les tarifs foires et marchés. Vous avez pris la décision de passer de 1,50 euro le mètre linéaire à 1 euro. Y a-t-il une raison à ce changement de tarif ? Est-ce pour attirer des commerçants qui ne viendraient pas ?

M. le Maire : Je vais peut-être demander au DG. Cette décision ne doit pas concerner le marché couvert. C'est sur l'extérieur. Par cet avenant, nous avons diminué les tarifs de 50 centimes.

M. HAMDAOUI : Qu'est-ce qui motive cette baisse de tarif ? Certes, ce n'est pas un gros montant, mais j'aimerais simplement comprendre la logique qu'il y a derrière.

M. le Maire : C'est un souhait d'intensification du nombre de marchands sur l'extérieur. Nous avons réduit le nombre de marchés qui était de trois en extérieur (mardi matin, jeudi matin, samedi matin), et nous sommes passés à deux (jeudi matin et samedi matin), car nous avons peu d'ambulants à l'extérieur le mardi matin. Il faut savoir que de nombreuses communes essaient de densifier leurs marchés et non d'étendre le nombre d'ouvertures pour garder leur attractivité. Sur les deux matinées qui restent ouvertes, nous espérons à ce titre avoir davantage de commerçants. Nous essayons donc de nous calquer sur les tarifs appliqués à l'extérieur.

S'adressant à M. BERTHAUD. Souhaites-tu ajouter un mot ?

M. BERTHAUD : Un benchmark a été réalisé sur l'ensemble des marchés de Bourgogne-Franche-Comté. Nous étions l'un des plus chers en termes de prix du mètre linéaire. Nous avons donc essayé de rétablir et de faire en sorte qu'il y ait une certaine équité entre les marchés. C'est pour cette raison que nous avons ramené le prix du mètre linéaire à 1 euro. Ce tarif correspond à celui de nombreux marchés aux alentours de celui-ci.

M. HAMDAOUI : Toujours sur ce point, nous avons bien délégué à une société la gestion des marchés. Quel est son but ? Est-ce aussi de dynamiser le marché ? S'agit-il de faire en sorte que les commerçants reviennent ? Dans ce cas, combien de temps cela fait-il ? Deux ans ? Trois ans ? Plus ?

M. le Maire : Nous avons arrêté la question du marché en délégation privée depuis environ six mois. Nous sommes revenus à une gestion en régie par la police municipale et l'Office de Commerce. Nous avons arrêté ce système, parce que nous avons trouvé que ce n'était pas efficace, que nous n'avions pas de plus en passant par une société extérieure. De plus, il faut bien différencier la halle et l'extérieur. Sur l'extérieur, il y avait eu un léger mieux, mais ce n'était pas le cas à l'intérieur. Le gestionnaire que nous avions était plutôt spécialiste de l'extérieur (foires, marchés), mais pour gérer une halle intérieure, cela ne correspondait pas à l'efficacité attendue. Nous sommes revenus à un système dans lequel nous n'avons pas remis les mêmes choses qu'auparavant, car nous avons travaillé différemment, c'est-à-dire que pour tout ce qui concerne le droit de place à l'intérieur et à l'extérieur, nous passons par la police municipale.

Pour ce qui concerne la politique commerciale, nous avons une convention avec l'Office de Commerce. Finalement, en reprenant la main, nous sommes plus efficaces. De plus, nous avons fait une économie, parce que nous nous sommes aperçus qu'avec la société privée que nous avions, cela représentait un coût. Là aussi, nous en avons un, car c'est du personnel municipal pour la police municipale qui le fait. Pour l'autre, c'est l'Office de Commerce, ce qui représente également un coût. Nous ne gérons plus nos marchés en passant par une société privée.

M. HAMDAOUI : Je souhaiterais faire une petite remarque si vous me le permettez. Cela montre qu'il n'y a aucun dogme à avoir sur la gestion du service public, que la régie peut être plus efficace que des délégations de service public (DSP) parfois. Cela peut arriver.

M. le Maire : Oui, mais j'ai l'impression qu'en formulant votre réponse, vous répondez à votre intervention qui me semble être plus dogmatique de votre côté que du mien.

M. HAMDAOUI : Absolument pas.

M. le Maire : Non, il n'y a pas de dogme sur la question. Parfois, la régie est meilleure. Si je prends comme autre exemple les Mesnils Pasteur, en 2015, nous avons repris en régie la gestion du centre social. Nous n'avons aucun regret, bien au contraire. Il n'y a donc pas de dogme à avoir sur le sujet. Soyez-en assuré aussi de notre côté. Nous utiliserons parfois la régie, parfois la DSP, parfois un système mixte, dont nous avons été particulièrement mobilisés avec une SPL (Société Publique Locale), une SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique) ou autres. La majorité n'est pas dans cet esprit et je ne le suis pas non plus. Ce n'est surtout pas tout blanc d'un côté et tout noir de l'autre. Cela étant, c'est toujours intéressant de pouvoir l'exprimer. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

Je vous propose que nous passions au rapport n° 01. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 01 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'EPCC « TERRE DE LOUIS PASTEUR »

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 2 juin 2020, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX a été désigné pour représenter la Ville de Dole à l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) « Terre de Louis Pasteur ». Cependant, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX ayant été désigné par le Conseil Départemental du Jura pour siéger au sein de l'EPCC, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant pour la Ville. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de désigner un nouveau représentant de la Ville au sein de l'EPCC « Terre de Louis Pasteur ».

M. le Maire : Merci. Nous proposons la candidature de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté avec cette désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désignation de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour représenter la Ville de Dole au sein de l'EPCC « Terre de Louis Pasteur ».

Nous passons au rapport n° 02. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 02 : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Le contenu du rapport annuel comporte deux volets : l'un sur la politique de Ressources Humaines (données chiffrées) et l'autre sur les politiques menées sur leur territoire en faveur de l'égalité. Concernant la politique de Ressources Humaines, on y trouvera les données relatives à l'effectif permanent, au recrutement, à la formation, au temps de travail, aux promotions, aux conditions de travail, à l'absentéisme et à la rémunération. Le rapport figurant en annexe présente les données des services mutualisés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole pour l'année 2021.

À cet effet, je vais vous donner quelques chiffres concernant ce rapport. Au niveau de l'effectif permanent, la répartition de la Ville de Dole concerne 67 % au niveau des femmes et 33 % pour les hommes. Au niveau national, il y a 61 % de femmes. En ce qui concerne la répartition par filière, la filière médico-sociale est 100 % féminine. Il est à noter que l'animation et l'administration restent également féminines à hauteur de 84 %. Cependant, il y a une légère augmentation de la part des hommes dans la filière animation avec l'intégration dernièrement de deux directeurs de centre de loisirs. À noter par contre que la filière technique reste à parité hommes-femmes à quasi 50 % chacun. Au niveau du temps de travail, on peut noter une diminution du nombre de temps non complets à la faveur des temps complets. Ainsi, la Ville de Dole dénombre 18 % de femmes à temps non complet, contre 29 % au niveau national, et 2 % d'hommes à temps non complet, contre 7 % au niveau national. En termes d'absentéisme, il faut également noter une diminution par rapport à 2019, en omettant l'année 2020 impactée par l'effet Covid. Le taux d'absentéisme

est de 6,99 % en 2021, contre 7,29 % en 2019. Au niveau national, ce taux d'absentéisme est plus élevé, à 9,2 % hors congés maternité.

Il est ainsi proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ?

Mme BORNECK : Merci. Je suis contente de voir que deux référents ont été nommés. J'ai cru comprendre que c'était deux référentes. Justement, en termes de parité, j'aurais aimé que ce soit une femme et un homme. Je pense que les femmes sont assez conscientes d'un certain nombre de problèmes, ce qui est peut-être un peu moins le cas des hommes. Ce n'est pas une attaque pour vous, messieurs, mais simplement une information générale. Des actions de sensibilisation des personnels sur le harcèlement sont-elles prévues en plus de l'information qui a déjà été donnée ? Je ne comprends toujours pas pourquoi on trouve là au milieu, les actions de prévention contre le cancer du sein. Quel est le rapport avec le projet égalité femmes-hommes ?

Mme MANGIN : S'agissant de la cellule ouverte concernant le harcèlement, des dossiers sont déjà en cours. Malheureusement, cela vit, mais cette cellule est quand même connue. Quant à Octobre rose, effectivement, nous accompagnons les associations locales dans cette démarche. Cela a toujours fait partie du soutien aux actions menées par la Ville pour l'égalité femmes-hommes.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

M. HAMDAOUI : Je me réjouis que la Ville soutienne les actions en faveur de la lutte contre le cancer, mais c'est vrai que ce n'est pas un outil de lutte concernant l'égalité hommes-femmes, mais contre le cancer du sein. L'année dernière, j'ai émis l'idée d'instaurer un index, ce qui est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés. La collectivité n'est pas obligée de le mettre en place, mais je pense qu'il serait un bon indicateur pour voir l'évolution au fil du temps. Avec les actions menées par la Ville, je suis sûr que cela montrerait que la Ville est bien placée en termes d'actions pour l'égalité hommes-femmes au vu de ce rapport. J'insiste encore cette année pour que nous mettions en place cet index, parce qu'il permet de voir l'évolution dans le temps, et pas simplement juste par rapport à l'année précédente.

M. le Maire : Nous notons votre proposition. Je précise que nous voyons déjà quantitativement dans ce rapport la question de l'évolution. Nous voyons l'évolution, Madame MANGIN l'a rappelé également. Cela étant, je crois que l'essentiel n'est pas de dire qu'il y a tel pourcentage dans telle catégorie, mais il s'agit de voir comment nous parvenons à déprécier au maximum un certain nombre de postes particulièrement féminisés, parce que de facto, comme il y a plus de femmes sur un certain nombre de postes, particulièrement dans le périscolaire, le scolaire et dans cet environnement, forcément, on a des niveaux de rémunération plus faibles chez les femmes, ces catégories étant davantage féminisées. C'est un vrai sujet sur lequel beaucoup de choses ont été faites dans la collectivité de ce point de vue pour essayer de parvenir à des temps complets, comme évoqué, avec cette amélioration que vous avez pu constater. Je crois que nous devons d'abord nous attacher à cela, parce que les inégalités existantes entre les hommes et les femmes sont d'abord salariales.

Pour autant, nous faisons aussi avec les propositions de postes qu'il nous manque par ailleurs dans ces domaines. De nombreuses femmes se proposent pour répondre aux offres d'emploi fournies, particulièrement par l'Agglomération, parce que c'est sa compétence. De facto, cela crée une différence. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DRUET : Merci. J'ai une question un peu technique. Avec le transfert des agents au 1^{er} janvier 2022, la Commission Départementale de Réforme (CDR) Ville existera-t-elle encore ? Une Commission Départementale de Réforme Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera-t-elle construite après le 1^{er} janvier prochain ? Je voulais savoir en tant que représentant comment cela allait se passer. Je vous remercie.

M. le Maire : Je ne sais pas.

Mme MANGIN : Je sais qu'actuellement, il y a deux Commissions de Réforme, une Ville et une Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je ne sais pas si nous serons interpellés en même temps concernant les deux collectivités. De toute façon, elles se succèdent actuellement.

M. le Maire : Monsieur le Directeur, le savez-vous ? Non plus. Nous nous renseignerons et nous vous donnerons une réponse. Nous vous indiquerons comment cela fonctionnera de ce point de vue. De mémoire, vous êtes membres pour la Ville, n'est-ce pas ?

M. DRUET : Oui, c'est bien cela.

M. le Maire : Vous souhaitez savoir si vous allez garder votre poste.

M. DRUET : Non, pas du tout. Rires. Plus sérieusement, c'est simplement pour savoir comment cela va se passer.

M. le Maire : Bien sûr.

Vous demanderez à Catherine CHEVALIER pour que nous regardions cela de près et pour savoir exactement ce qu'il en est.

Monsieur GOMET souhaite intervenir.

M. GOMET : Je vous remercie. C'est un peu dans le prolongement des propos de Monsieur HAMDAOUI, mais avec peut-être quelque chose qui existe déjà. L'année dernière, lors de la présentation du rapport annuel d'égalité hommes-femmes, nous avons voté un plan d'actions à mettre en place. Dans ce plan d'actions, qui se déroule sur trois ans (de 2021 à 2023), des indicateurs permettent d'évaluer s'il a des effets concrets. Dans le rapport présenté, nous avons de nombreuses données à partir de ces indicateurs. Nous avons par exemple le type de formations suivies par les agents avec la répartition selon leur catégorie. Ces éléments apparaissent effectivement dans le rapport égalité hommes-femmes, ce qui n'est pas le cas par exemple du taux d'agents informés sur le droit à la parentalité. Nous en avons parlé avec Madame MANGIN lors de la commission. Nous avons dit que les femmes qui venaient d'avoir un enfant et qui revenaient de leurs congés étaient informées de leurs droits, et que cela allait être ouvert au futur papa, ce qui est très bien. Certes, c'est une action.

Cependant, je remarque simplement que dans les critères objectifs mesurables, les critères concernaient le taux. Je trouve dommage que dans ce rapport, nous ne trouvions pas ces chiffres comme le taux, le nombre de faits détectés. Vous avez indiqué que la cellule avait déjà été saisie. Ce n'est pas de la curiosité malsaine, mais je pose la question, car cela fait aussi partie des critères d'évaluation. Un plan de trois ans étant très court, je me disais que le faire annuellement pourrait donner justement cette idée d'indice.

Mme MANGIN : Il s'agit ici uniquement du rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes. Les critères dont vous parlez sont rapportés dans le rapport social unique qui sera présenté en décembre prochain aux organisations représentatives du personnel. Oui, il y aura ces indicateurs, mais ils ne font pas partie de ce rapport.

M. le Maire : Très bien. Je vous donne donc rendez-vous pour ce futur rapport. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Nous passons au rapport n° 03.

RAPPORT N° 03 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

M. le Maire : Il s'agit d'approuver nos orientations budgétaires pour 2022 en vue de l'approbation du budget de la Ville au mois de décembre prochain, le 15 décembre précisément, si je ne me trompe pas.

Chers collègues, avant de laisser la parole à Jean-Pascal FICHÈRE pour rapporter les différents sujets, je vais faire quelques commentaires assez rapides. Chacun connaît la situation économique et financière du pays depuis la crise du Covid qui a impacté les finances publiques par les aides apportées pour faire face aux difficultés de la crise, mais aussi les difficultés économiques qui se sont fait ressentir et le rebond économique de sortie de crise que nous connaissons avec différents impacts sur lesquels reviendra rapidement Jean-Pascal FICHÈRE dans un instant. La collectivité municipale, dont les compétences du point de vue économique sont assez restreintes, a essayé

d'accompagner au mieux, là où elle le pouvait, notamment avec la réduction des droits de voirie pour les entrepreneurs, l'abandon total des droits de terrasse deux années de suite pour nos cafetiers et nos restaurateurs, la relance économique par les actions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Tout cela a permis d'essayer d'accompagner au mieux notre tissu économique local, cumulé à une politique événementielle soutenue de la Ville pour que justement, il y ait un retour des habitants de ce territoire, notamment dans nos commerces et plus particulièrement en centre-ville. Au-delà de cela, comme nous l'avons vu au moment du compte administratif, la situation économique n'a pas eu d'impact défavorable ou favorable pour les comptes de la municipalité, sachant que nous avons eu des augmentations d'un côté, des non-dépenses de l'autre. Rappelez-vous, je vous avais expliqué en juin dernier que le compte administratif 2020 démontrait que nous étions à peu près à l'égal entre les dépenses supplémentaires et d'autres non-dépenses ou recettes que nous avons pu avoir par ailleurs. Ainsi, les orientations budgétaires 2022 que nous présentons ce soir visent bien évidemment à continuer d'afficher une situation financière de la Ville saine, malgré, nous le savons, l'absence des dotations de l'État après de nombreuses années de perte, une perte partielle de l'autonomie fiscale, notamment avec la fin de la taxe d'habitation.

Pour autant, nous souhaitons bien sûr que le budget 2022, dans sa rédaction, puisse continuer à soutenir l'investissement public avec un budget d'investissement qui va rester encore très soutenu l'année prochaine. Nous aurons notamment un certain nombre de choses à terminer de financer. Je pense à l'Espace Pierre Talagrand vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par exemple, à d'autres actions sur nos bâtiments dans le cadre de la politique de transition écologique que nous menons par une isolation de plus en plus forte, par la lutte contre les déperditions énergétiques. Je rappelle aussi notre volonté de continuer à rénover nos écoles dans le cadre du plan nouvelle génération avec le marché de partenariat qui figurera bien sûr au sein de notre budget vis-à-vis de la SPL Grand Dole Développement 39. Il s'agit donc de pouvoir continuer l'investissement bien évidemment sur notre Ville.

Il s'agit par ailleurs de préserver aussi notre capacité d'autofinancement (CAF) qui se rétablit au fur et à mesure des années, passant d'une CAF nette négative en 2013 et 2014 à une CAF nette positive aujourd'hui autour de 1,6 million d'euros. Le budget prévoira à peu près une stabilité de ce point de vue.

Pour terminer, et finalement ce qu'il faut retenir des grands principes de nos orientations budgétaires de cette majorité pour 2022, c'est une stabilité des taux d'imposition. Bien évidemment, nous continuons d'avoir une gestion rigoureuse et de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Il s'agit également de préserver l'épargne de la collectivité, de maintenir une politique d'investissement sur notre Ville et une politique de recours à l'emprunt maîtrisé, c'est-à-dire que pour 2022, comme d'ailleurs en 2021, il n'y aura pas de souscription plus importante à l'emprunt. Il n'y aura donc pas de dette supplémentaire. Nous maintiendrons notre encours de dettes au même niveau l'année prochaine, puisque nous ne ferons pas d'emprunt supplémentaire.

Voilà les quelques points que je voulais donner en introduction. Ce sont donc des orientations budgétaires dans la continuité de l'exercice 2021, sans grand changement pour l'année 2022. Je laisse la parole à Jean-Pascal FICHÈRE. Nous ouvrirons ensuite le débat.

M. FICHÈRE : *Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez maintenant l'habitude de cet exercice du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui comporte trois parties. La première partie concerne le contexte général et national. Nous avons ensuite le contexte propre à la loi de finances et les conséquences pour notre propre budget 2022. Vous avez un document complet que vous avez dû recevoir. Nous rappelons simplement l'obligation réglementaire qui nous incite à faire un ROB dans les deux mois qui précède le vote du budget. Nous nous plaignons depuis de nombreuses années que cette durée de deux mois est vraiment trop courte. Je préférerais que ce soit trois ou quatre mois pour bien distinguer les choses, mais ainsi va la loi. Nous présentons donc ce texte dans ce contexte*

S'agissant des principales données, cela a été rappelé par Monsieur le Maire. Nous sommes sur un gel des enveloppes de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) après la baisse que nous avons enregistrée les années précédentes. Nous pouvons donc compter sur une enveloppe maintenue pour 2022. Nous vous rappelons les grandes évolutions que nous avons connues avec les conséquences sur la Ville de Dole. Nous sommes passés de 7 millions d'euros à 5,7 millions d'euros. Nous perdons ainsi plus de 1,3 million d'euros chaque année qu'il faut couvrir.

La fiscalité est un point évidemment sensible. Vous savez que maintenant, nous n'avons plus qu'une seule fiscalité opérationnelle, à savoir la taxe foncière. Nous avons récupéré la taxe foncière au Département, à laquelle s'ajoute la taxe foncière qui existait précédemment sur la Ville de Dole. Je vous rappelle que les textes prévoient un ajustement de la taxe foncière par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. L'indice sera connu. Celui de novembre faisant foi, évidemment, je ne peux pas vous en faire état aujourd'hui. Nous avons retenu un taux modeste pour cet exercice budgétaire au niveau des orientations. Nous verrons quand nous voterons le budget si nous aurons plus d'information le moment venu. Nous avons retenu un taux de 1 %, ce qui est très modeste, en tout cas très prudent.

Les hypothèses ont été rappelées et résumées rapidement. Les grandes lignes ne changent pas beaucoup. Bien sûr, nous affichons un gel du taux d'imposition, ce qui est la volonté, et nous ne pouvons pas y toucher. Vous avez la poursuite de la politique d'investissement, ce qui fait partie des orientations fortes que nous voulons pour soutenir l'économie aussi par ce biais de l'investissement, et aussi parce que les besoins d'équipements sont importants et nombreux sur le territoire. Nous procéderons bien sûr au maintien des dépenses de fonctionnement tout en nous assurant de garder la qualité de service, ce qui est important.

La masse salariale est le sujet un peu sensible. En effet, elle représente la masse la plus significative, ce qui est normal, puisque nous sommes des prestataires de services avant tout. Nous veillons donc à ce que cette masse salariale soit contenue dans les limites légales et normales. Il faut rappeler aussi qu'à partir de janvier 2022, nous aurons à faire face à des augmentations notamment sur les catégories C (plus bas salaires). Nous devons donc bien logiquement intégrer cela dans notre budget. Comme cela a été rappelé, nous partons sur une stabilité de l'encours de la dette. Nous n'allons donc pas augmenter l'endettement net de la Ville, et nous garderons les tarifs au point où ils en sont.

Vous avez ensuite le rappel des taux appliqués en 2020-2021. En 2021, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous sommes sur la somme des « 13,43+19,76 ». Vous avez pu voir sur votre propre feuille d'impôts que les taux ont été additionnés, et ce dès 2020, ce qui n'était pas conforme à la légalité, mais en présentation économique, c'est évidemment pertinent. Nous sommes aujourd'hui sur un taux de « 13,43+19,76 » qui a vocation à être maintenu dans le budget 2022. Vous avez ensuite une taxe foncière sur les propriétés bâties à 35,61 %. Vous savez qu'en 2020, nous avons légèrement réendetté la Ville pour amplifier le plan de relance lancé par l'État. C'est pour cela que nous avons cette remontée de la courbe de l'endettement. Cela nous a permis d'anticiper les travaux, donc de participer au plan de relance lancé sur le plan national. Nous voyons que les orientations pour 2022 consistent à rester au niveau où nous sommes aujourd'hui, avec un léger tassement attendu.

Nous pouvons voir le niveau des annuités, ce qui est le plus sensible, puisque cela traduit notre capacité à rembourser, à faire face aux échéances de dettes. En l'occurrence, nous serions sur un maintien de l'échéance, voire un tassement légèrement inférieur à 4 millions d'euros. Nous avons pour information la répartition par prêteur et par type de risque. Il s'agit simplement de vous montrer que nous éclatons auprès de tous nos partenaires bancaires, peut-être avec une pondération légèrement plus forte concernant la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire, les deux ayant fusionné, et le Crédit Foncier. Cette répartition par type de risque n'a plus beaucoup de sens aujourd'hui, puisque nous ne sommes pratiquement plus que sur du taux fixe, parce que pour la partie fixe à phase ou Livret A, les taux sont régulés, et le risque est très faible par rapport à l'inflation.

S'agissant de la masse salariale, la grande caractéristique que nous avons sur 2022 concerne le transfert de notre personnel dans le cadre de l'administration locale unique. En effet, nous transférerons l'ensemble du personnel de la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole selon le même schéma que celui que nous avons aujourd'hui avec une mutualisation bien cernée, de telle sorte que les collaborateurs détachés de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole seront bien sûr pris en charge par la Ville de Dole par le biais de la mutualisation. En revanche, comme la loi l'oblige, 35 agents resteront Ville de Dole, à savoir la police municipale et l'État civil. Nous voyons que la masse salariale pour la Ville de Dole sera maintenue à +0,15 %, passant ainsi de 13 090 000 euros à 13 110 000 euros. Nous sommes donc sur le maintien de cette masse salariale.

Vous avez ensuite un tableau en synthèse. Il est peut-être plus lisible sur vos propres documents. Retenons simplement que nous sommes sur une augmentation de la fiscalité qui ressort uniquement de ce que nous attendons de l'augmentation des bases physiques et de l'indice de

taux. Nous sommes donc sur une augmentation à 15,4 millions d'euros, ce qui est prudent, et nous devrions l'atteindre sans trop de difficulté. La DGF est maintenue à 5,7 millions d'euros. D'après les textes que nous avons aujourd'hui, les exonérations seront maintenues. Ce sont les compensations qu'il nous reste au niveau de la Ville, à 600 000 euros. Quant aux autres recettes, ce sont tous les tarifs que nous avons des différents services assurés par la Ville de Dole. Nous sommes sur un maintien des services, et nous arrivons sur 3,8 millions d'euros pressentis. Le montant des recettes nettes est donc à hauteur de 25,5 millions d'euros, contre 25,3 millions d'euros, soit une légère augmentation des recettes globales.

Les dépenses sont en légère augmentation également dans les orientations que nous avons déterminées. Elles passent ainsi de 20,6 millions d'euros à 21 millions d'euros, avec la masse salariale que nous venons de voir qui passerait de 11,3 millions d'euros à 11,6 millions d'euros et les frais généraux qui seraient ajustés dans un ordre de grandeur de 100 000 euros. Cela nous permettrait de dégager une CAF brute de 4,5 millions d'euros. Les annuités de la dette sont en léger tassement. Les recettes récurrentes d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, amendes de police) contribuent à notre autofinancement, ce qui fait que cela nous permettrait de dégager une CAF nette de 1,6 millions d'euros. Nous sommes donc sur le même ordre de grandeur que ce que nous avons budgété sur 2021.

L'encours de la dette se stabiliserait autour de 39,8 millions d'euros. Vous voyez qu'à quelques décimales près, nous sommes sur le même montant que l'année précédente. Nous voyons que la charge de la dette en pourcentage est à 17,25 %, ce qui est un taux largement inférieur à 20 %, le taux de 25 % étant le plus dangereux. Nous sommes sur une capacité de désendettement à 8,8 ans, largement en dessous des 10 à 12 ans en général recommandés, sachant que la limite dangereuse est plutôt à 15 ans, mais nous n'en sommes pas là. Comme vous le voyez, nous sommes sur des grandes masses très équilibrées et très rassurantes sur notre fonctionnement global.

Concernant les investissements, comme cela a été rappelé par le Maire, nous sommes sur un montant d'investissement de 9,1 millions d'euros, avec des recettes à hauteur de 3,6 millions d'euros, notamment les recettes de subvention pressenties ou préfléchées, et éventuellement quelques cessions. Dans les grandes dépenses, vous avez tout ce qui concerne l'aménagement de la rive gauche, soit 1,2 million d'euros, avec 0,4 million d'euros de subventions attendues. Pour les rénovations énergétiques, nous prévoyons 3 millions d'euros, soit 1,3 million d'euros de recettes, projet rappelé par Monsieur le Maire. Cela concerne notamment toute la réfection des écoles, la participation à la SPL qu'il faudra cofinancer. Il n'y a pas que cela, mais vous avez l'ensemble de ce qui est pressenti. Cela étant, les 3 millions d'euros correspondent à l'effort consenti.

Concernant les équipements sportifs, comme cela a été rappelé, il y a un montant important de 2,5 millions d'euros, correspondant à la dernière échéance due par la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour financer la partie gymnase de l'Espace Talagrand. Il y a 2,3 millions d'euros dans cette enveloppe, le reste correspondant à des équipements courants. Nous avons ensuite une enveloppe de 1,4 million d'euros pour la voirie, enveloppe qu'il convient de ventiler dans le cadre du budget. Vous avez ensuite 400 000 euros pour les aménagements urbains avec des cessions diverses, ce qui fait que nous avons des recettes supérieures attendues sur cette ligne. Pour le reste, vous avez des équipements divers (informatique, véhicules, mobiliers) avec une enveloppe préfléchée de 0,6 million d'euros.

Nous sommes ainsi sur un budget de 9,1 millions d'euros, avec un investissement net de 5,5 millions d'euros. L'objectif est de maintenir notre politique d'investissement autour de 9 millions d'euros. Nous voyons que dans l'enveloppe pluriannuelle que nous avons préfléchée, nous sommes sur 10,4 millions attendus sur 2021. Nous prévoyons 9,1 millions d'euros cette année, et nous pensons stabiliser entre 8 et 9 millions d'euros sur les prochaines années, sous réserve des subventions attendues pour un pourcentage d'environ 30 à 40 % de nos opérations, ce qui permettrait un financement ressource de notre budget d'investissement. De plus, nous avons stabilisé le FCTVA autour de 1,2 million d'euros prévisionnellement. Nous arrivons ainsi au 3,8 à 4 millions d'euros net à financer, ce qui légèrement inférieur au remboursement au capital que nous assumons. Cela nous permet de garder nos efforts d'investissement sans nous endetter plus lourdement.

Voilà les grandes lignes de ce budget avec quelques chiffres pour illustrer les orientations proposées.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. HAMDAOUI : La situation de la Ville est délicate financièrement depuis plus de 20 ans, et la grosse faiblesse de la Ville, c'est son endettement. Vous dites que la situation est saine et maîtrisée, mais le niveau d'endettement reste quand même élevé. Il a augmenté depuis 2020, avec en parallèle une CAF qui se dégrade. Quand vous dites que la situation est saine et maîtrisée sur la Ville de Dole, je crois qu'il faut apporter quand même un petit bémol quant à la fragilité de la Ville de Dole, à savoir son endettement, d'autant plus que nous avons eu des transferts de compétences importants financièrement. Nous aurions peut-être dû voir une baisse un peu plus forte, je ne sais pas. On me dit que la situation économique est difficile. Je vois que nous sommes en situation tendue, avec des entrepreneurs qui ont du mal à trouver de la main-d'œuvre. L'économie est donc plutôt en surchauffe, avec une inflation qui est en train de décoller. C'est donc peut-être le moment de « mettre le paquet » sur le désendettement de la Ville. Voilà la remarque que je souhaitais formuler.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, comme vous l'avez expliqué dans votre propos préliminaire, Monsieur le Maire, ce budget vient dans la continuité des orientations budgétaires 2021, et j'ajouterais même « de votre mandat précédent », ce qui est logique. Je m'interroge sur les investissements importants pour le marché de partenariat avec la SPL. On cite dans le document « rénovation énergétique patrimoine immobilier : 3 millions d'euros, dont 1,3 million d'euros de recettes », ce qui fait qu'il reste 1,7 million d'euros. Plus haut dans le document, on nous indique que pour le marché de partenariat, les apports sont évalués à 700 000 euros. Dans le contrat que nous avons voté la dernière fois et que j'ai pu regarder, la participation initiale à l'effort d'investissement était de 520 000 euros. Je souhaite donc comprendre la différence entre ce montant de 520 000 euros d'apport initial du contrat et les 700 000 euros dont on nous parle dans le document d'orientations. Correspond-elle à des charges d'exploitation et financières inhérentes au contrat, aux premiers loyers que nous allons payer ?

Par ailleurs, comment arrive-t-on ensuite à un montant de dépenses de 3 millions d'euros dans le tableau ? Cela veut dire que le marché de partenariat ne comprend qu'une partie de ces dépenses de rénovation. D'autres dépenses doivent être incluses. Quelles sont-elles ? On reprend aussi des dépenses engagées dans le mandat précédent par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et par la Ville de Dole pour la participation à l'Espace Talagrand, ce qui m'amène à poser une question plus prosaïque. Aujourd'hui, les habitants bénéficient de cet équipement. Ils ont pris des abonnements, mais visiblement, un certain nombre de problèmes techniques ont été posés, et ils entraînent la fermeture des bassins par moment. Les gens ne peuvent donc pas profiter pleinement de leur abonnement. En tout cas, ce sont des questions que les habitants nous posent. Est-il prévu d'appliquer des pénalités aux entreprises quant à cette question vu ces problèmes techniques ? Voilà l'objet de mon intervention.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Monsieur PRAT, par rapport à ce que vous avez évoqué concernant le MPPE (Marché de Partenariat et de Performance Énergétique) et le budget, d'abord, pour que tout le monde le sache bien – et nous le répétons à chaque fois –, nous en sommes aux orientations et pas encore aux sommes exactement fléchées vers telle ou telle ligne dans telle ou telle politique, tel ou tel équipement, ou que sais-je encore. Pour l'instant, vous avez un tableau sur les investissements, avec des recettes prévisionnelles, des dépenses prévisionnelles correspondant généralement à plusieurs politiques additionnées dans un même chapeau. À ce titre, lors du budget, nous aurons des sommes clairement affichées. S'agissant du MPPE, nous sommes toujours sur une estimation entre 0,5 et 0,7 million d'euros de dotation de la Ville à la SPL pour l'amorçage du programme de rénovation des écoles. Parallèlement, nous continuons de travailler avec d'éventuels autres partenaires sur la question des subventions sur ce programme.

Par ailleurs, vous m'interrogez sur l'Espace Talagrand. Nous avons simplement rencontré un problème de couverture du bassin nordique. À chaque fois qu'il y a un problème, il peut avoir des pénalités, mais je ne veux pas aller sur ce champ, parce que c'est une responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce n'est pas un équipement de la Ville. Nous n'avons donc pas à traiter du sujet ici. En tout état cause, sachez qu'il n'y a pas de problème particulier. Il peut y avoir quelquefois des problèmes techniques, ce qui peut arriver. Comme avec tous les équipements, quand on a une machine quelle qu'elle soit, on peut rencontrer des problèmes techniques, mais globalement, l'activité fonctionne encore aujourd'hui. Cependant il peut arriver qu'il y ait un problème à un endroit, sur un bassin, avec une pompe ou autre. Cela se résout, mais

de toute façon, tout équipement nécessite parfois des réparations, et cela peut arriver même pour un équipement neuf. Le tout est que cela n'arrive pas trop souvent. Nous verrons donc cela. Le seul problème qu'il y avait eu concernait la couverture du bassin nordique, puisqu'on le couvre le soir pour garder la chaleur du bassin.

Monsieur HAMDAOUI, par rapport à vos propos, il y a plusieurs points. Je n'ai pas du tout la même analyse que vous sur la situation financière de la Ville. Je pense que soit vous êtes resté dans un schéma d'analyse de la Ville en termes financiers, qui date de 7 ou 8 ans, quand vous en aviez la charge, soit vous cherchez simplement à faire croire que la situation financière de la ville n'est pas saine. Pourquoi est-ce que je me permets de le dire ainsi ? Bien évidemment, tout le monde peut avoir une analyse. Si nous sommes sortis il y a un peu plus d'un an de la zone de surveillance des finances de notre Ville par la Direction des Finances publiques, c'est justement parce que la situation s'est améliorée. Ainsi, je rappelle qu'en 2013-2014, il se trouve que c'était les deux dernières années que la capacité d'autofinancement nette de cette collectivité était négative (-0,3 million d'euros en 2013 et -0,6 million d'euros en 2014).

Progressivement, cette capacité d'autofinancement nette s'est rétablie, elle s'est améliorée. Elle est aujourd'hui de +1,6 million d'euros. À quoi cela correspond-il ? Cela correspond simplement à la différence entre nos dépenses et nos recettes de fonctionnement. Cette situation fait que progressivement, les choses se sont améliorées. On ne peut donc pas percevoir une situation qui ne serait pas saine, qui serait dégradée ou que sais-je encore. La CAF se dégrade, certes, mais vous pensez bien que nous devons être à une bricole de quelques dizaines de milliers d'euros. On ne peut donc pas juger là-dessus.

Par ailleurs, vous dites que le problème de cette Ville, c'est sa dette. Oui, elle a une dette assez importante, sans être non plus démesurée. Cependant, je vous l'ai déjà expliqué et je vous l'explique de nouveau. La dette de cette collectivité est comme celle d'un ménage. Si ses revenus mensuels ou annuels augmentent, ce n'est pas un problème si sa dette est plus importante. En revanche, si lorsqu'elle perçoit ses recettes, qu'elle a ses dépenses à payer, et qu'à la fin de tout cela, il manque de l'argent, ce qui était le cas en 2013-2014, lorsqu'il faut payer les annuités d'emprunt, la situation est forcément inquiétante. Tout le travail consistait à restaurer une capacité d'autofinancement brute, puis nette pour qu'elle soit meilleure, ce qui est le cas. Je crois donc que l'on ne peut pas analyser cela de cette manière.

Ensuite, vous avez terminé votre propos par la question de la situation économique qui est mauvaise, dites-vous, sur le bassin. J'avoue que là, heureusement que j'étais assis, parce que vous avez terminé en disant : « la situation économique est mauvaise pour les entrepreneurs, il faut peut-être désendetter ». Je rappelle juste que si nous désendettions comme vous le dites, cela signifie que nous coupons le robinet de l'investissement, c'est-à-dire moins de marchés publics pour les entreprises, donc derrière, un impact sur nos entreprises. Je n'ai pas du tout compris ce que vous disiez. Comment pouvez-vous associer le fait que la situation économique est mauvaise avec la question des entrepreneurs, tout en nous demandant de désendetter ? Si vous m'aviez dit : « la situation économique est mauvaise, les entrepreneurs ont besoin d'être soutenus. Il faut un peu endetter la Ville, parce qu'il faut faire plus d'investissements », à la rigueur, j'aurais compris.

Vous devez forcément connaître le théorème de Helmut SCHMIDT selon lequel les investissements de demain sont les emplois d'après-demain. Je crois donc qu'il est plus que jamais nécessaire de continuer à soutenir l'investissement pour des raisons de soutien aux entreprises locales, mais pas seulement. C'est d'abord tout simplement parce qu'il y a des choses à faire. Dans ces choses à faire, si l'on regarde bien le budget prévisionnel de l'an prochain dans les différents investissements, on va finir de régler l'Espace Talagrand, mais il nous reste de nombreux travaux de voirie, notamment sur la question des pistes cyclables. Par exemple, il faudra traiter la rue des Commards. Cela étant, il y a aussi de nombreux travaux sur d'autres bâtiments, en menuiserie pour l'isolation, en termes de chauffage. C'est aussi parce que nous sommes responsables d'un certain nombre de bâtiments qu'il faut les entretenir. De plus, comme nous avons aussi une conscience écologique, nous voulons mener la transition énergétique nécessaire sur nos bâtiments municipaux. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur HAMDAOUI, puis Monsieur FICHÈRE.

M. HAMDAOUI : Je voudrais apporter juste une précision. J'ai dit l'inverse de ce que vous avez compris concernant les entreprises. J'ai dit que l'économie était en surchauffe.

M. le Maire : Alors, pourquoi voulez-vous désendetter ? Puisque vous l'avez dit.

M. HAMDAOUI : C'est vous qui avez fait le lien entre l'investissement et le soutien à l'économie locale.

M. le Maire : C'est vous qui aviez dit cela.

M. HAMDAOUI : J'ai bien compris, c'est bien ce qui a été dit. C'est comme cela que vous avez justifié la hausse de l'endettement.

M. le Maire : C'était il y a deux ans.

M. HAMDAOUI : C'était en 2020, donc l'année dernière. Au moment où l'économie est en surchauffe, quand on continue à alimenter la dette, on a économiquement l'effet inverse de celui recherché.

M. le Maire : Bien. De qui est-ce le théorème ? Est-ce celui d'Ako HAMDAOUI ?

M. HAMDAOUI : Oui, c'est celui d'Ako HAMDAOUI.

M. le Maire : Très bien, merci. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE.

M. FICHÈRE : Je trouve toujours très délicieuses les remarques d'Ako HAMDAOUI lorsqu'il nous explique que nous sommes trop endettés. Il ne doit pas avoir la mémoire très fiable, parce qu'aujourd'hui, nous sommes tombés à 17 % d'annuité par rapport à nos recettes, soit une capacité de remboursement très à l'aise. Je rappelle accessoirement que nous étions à 22 ou 23 % il y a quelques années. Je pense que nous sommes arrivés à des seuils tout à fait raisonnables. Il est vrai qu'un endettement n'a pas de valeur dans l'absolu. Il faut savoir ce que l'on met en contrepartie, d'une part des actifs, et d'autre part, comme l'a rappelé le Maire, notre capacité à rembourser. Je pense que c'est un peu dérisoire.

S'agissant du fait que nous sommes en surchauffe de l'économie, c'est vrai que notre économie se porte plutôt bien. Ce n'est pas pour autant qu'il faut arrêter d'équiper la Ville, parce que je pense que nous avons encore besoin d'équipements. Nous l'avons dit pour les écoles, mais ce n'est pas uniquement cela. Cela me paraît donc être indispensable. Une ville qui n'investit plus est une ville qui meurt. Je pense que ce n'est pas notre souhait. Cela me paraît donc illégitime.

Pour une réponse un peu plus technique pour Monsieur PRAT, il faut voir que dans les apports, entre les 0,7 million d'euros et les 0,5 million d'euros, ce sont les apports en général pour les SPL. Cela étant, ce n'est pas que pour le financement du MPPE. Pour le MPPE, je crois que 520 000 euros sont fléchés pour 2022. En revanche, il y a d'autres avances. Par exemple, pour le centre-ville, il y a des acquisitions de bâtiments à faire, acquisitions qui seront financées par emprunt le temps que le montage se fasse. Pour pouvoir débloquer la situation, la SPL demande des apports de fonds. Nous avons déjà délibéré sur le sujet. D'où le fait qu'il puisse y avoir des écarts dans ces apports. Je vous rappelle que le MPPE ne se traduit pas par des investissements.

Les 3 millions d'euros que vous avez vus ne correspondent pas à des investissements de la Ville, puisque la SPL va investir, et elle répercute des loyers à la Ville. Dans les 3 millions d'euros, il n'y a pas uniquement l'opération d'économie d'énergie sur les écoles avec les rénovations des cinq écoles. Il y a aussi d'autres investissements. Sont encore à faire des investissements pour les gymnases. Des travaux sur les bâtiments des Commards sont fléchés. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre du budget, mais il reste encore des besoins en termes d'investissement immobilier au-delà des écoles qui passent par le montage du MPPE.

M. le Maire : Je précise quand même que dans le budget de fonctionnement de l'année prochaine, nous tiendrons compte également des politiques événementielles. Je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure dans l'introduction globale, mais vous savez qu'il y aura plusieurs événements sur l'année 2022, notamment le bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur, le Tour de France. Tout ceci sera intégré en charge de fonctionnement. J'ajoute aussi sur cette question que nous avons eu des non-dépenses en 2021, notamment pour le festival Cirque et Fanfares. Globalement, nous n'aurons pas un surcoût très important en charge de fonctionnement événementiel, mais ces charges existeront.

Je crois que sur cette question événementielle, nous avons plutôt une satisfaction quant à ces crédits. C'est vrai que si l'on voulait faire des économies, on pourrait dire que pour ce que qui concerne l'événementiel, finalement, ce n'est peut-être pas exactement notre première charge à

avoir dans une ville. On pourrait se dire cela, cela a existé. Dans certaines villes, il n'y a quasiment rien en termes de politique événementielle. Cela étant, nous voyons bien que les politiques événementielles concourent fortement au rayonnement et à l'attractivité de la ville. Je ne suis pas sûr que nous soyons tous du même avis autour de cette table, mais plus que jamais, les villes qui arrivent à avancer, à se développer, comme l'a dit le président FICHÈRE : « qui ne meurent pas », sont celles en capacité de proposer un cadre de vie agréable. Derrière le mot « agréable », il y a la nature, les modes de transport, bien évidemment le sport, la culture et les événements où les gens se retrouvent.

Nous assumons donc une politique événementielle soutenue pour notre ville et pour laquelle je n'ai pas envie que nous réduisions la charge, parce que je crois justement que les Doloises, les Dolois et tous ceux qui nous ont rejoints se satisfont pleinement d'être dans une ville qui bouge, qui vit, où les gens se retrouvent. En effet, non seulement nous avons besoin de liens sociaux de façon importante, d'abord pour que les gens se retrouvent après la période que nous avons connue, mais qui plus est aussi, nous avons besoin dans une société qui a bien du mal aujourd'hui à partager, de partager des moments. Nous avons aussi besoin naturellement que la population se mêle, se fréquente et que les gens puissent vivre ensemble, compte tenu aussi, et nous le voyons parfois dans les entreprises et autres, de situations dans les foyers, mais aussi dans les entreprises, pas toujours simples, avec de nombreux conflits, beaucoup d'anxiété. Je crois que le fait de pouvoir avoir cette vie événementielle a aussi ces vertus de ce point de vue.

Par conséquent, il y aura beaucoup de choses l'année prochaine, parce que le calendrier 2022 fait qu'il y a de nombreux événements, mais c'est ainsi. Ces événements commémoratifs que sont le bicentenaire ou le Tour de France ne se réaliseront pas en 2023, mais nous garderons l'essentiel qui est pour nous gage de cette attractivité, de ce rayonnement et de ce bien-être. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT : Par rapport à cette question d'endettement évoquée par Monsieur HAMDAROU, je pense que l'endettement va résulter en particulier des gros investissements pour la rénovation des écoles, ce qui est favorable à la population, pour leur bien-être, comme vous disiez, mais aussi pour la planète, donc pour nous éviter certaines conséquences négatives du changement climatique qui ont aussi des aspects financiers. Cependant, je regrette et je reproche que cela n'apparaisse pas. Nous avons l'impression que cet endettement ne va pas augmenter.

M. le Maire : Je vous confirme qu'il ne va pas augmenter.

M. PRAT : Si, il va augmenter. À la fin de votre mandat, le taux d'endettement sera plus fort qu'au début. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est le rapport de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) que vous m'avez envoyé. Il disait que l'on atteindrait un ratio grimant à 10,4 années en 2027, ce qui est logique, parce qu'actuellement, nous ne voyons pas cela vu le marché de partenariat avec la SPL qui occulte en quelque sorte ceci dans les chiffres que l'on nous présente. Tout cet argent que l'on va investir dans la qualité des écoles, on va bien le payer. Il ne va pas tomber du ciel. Ce sont bien la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nos collectivités et les impôts des habitants et des entreprises qui vont les payer.

M. le Maire : Absolument. Je suis d'accord avec la fin de votre propos, mais je le suis un peu moins avec le début. Je ne sais pas s'il y aura plus de dettes à la fin du mandat. Ce qui est écrit dans les rapports de la DDFiP que vous avez lus et du MPPE est encore prévisionnel. Cela dépendra premièrement du niveau de subventions que nous aurons, et deuxièmement du niveau de recettes que nous aurons dans la collectivité. Dans deux ans, on dira peut-être : « on veut un peu désendetter », parce que nous le pourrons. Nous ne pourrons pas le faire l'année prochaine. Nous travaillons actuellement les budgets ; je ne vois pas comment cela pourrait être possible, si ce n'est en disant : « on ne fait pas telle rue ou telle chose ». Cela me paraît très compliqué. Il y aura probablement des années plus favorables budgétairement au cours du mandat. Nous verrons.

Il est très difficile de faire des projections, mais je sais que lorsque l'État rédige la loi quant à la décision de faire un débat d'orientations budgétaires, il adore mettre des prospectives, faire des plans prévisionnels d'investissement, dire quel sera le profil d'extinction de la dette. Tout cela reste complètement superficiel. Vous voyez bien, ne serait-ce au niveau de l'État, les prévisions du gouvernement en termes de croissance et d'endettement entre le début du mandat et la fin du mandat. On pouvait faire des projections, sauf qu'un Covid est arrivé au milieu et que personne ne l'attendait, ce qui a tout chamboulé. C'est comme dans le mandat de Nicolas SARKOZY de 2007 à 2012. En début de mandat, tout allait bien, le chômage baissait. Il y a eu la crise financière de

2008, le plan de relance, etc. Nous étions un certain nombre autour de cette table déjà à cette époque.

Je veux dire par là : « attention, on ne peut pas tout prévoir ». Il y aura peut-être plus de dettes, mais je crois que ce n'est pas un problème. Pourquoi ? Tout va dépendre de notre niveau de recettes. Je ne vais pas réexpliquer ce que je vous ai dit sur le ménage, sur les recettes, les endettements et tutti quanti. Quand vous allez voir votre banquier, si vous y allez avec des revenus en moins par rapport à votre rencontre précédente, cela m'étonnerait qu'il vous autorise un emprunt supplémentaire. Si vous venez avec des recettes supplémentaires, c'est différent. Nous étions à -640 000 euros en 2014 et nous sommes à +1,6 million d'euros. Le banquier nous prête donc forcément un peu mieux, qui plus est, je le rappelle, avec des taux d'emprunt extrêmement faibles, voire négatifs. Finalement, lorsque, il y a 18 mois, nous avons fait l'emprunt supplémentaire pour finir le théâtre, nous avons rajouté cet emprunt.

Nous voyons que dans l'encours entre le capital et les intérêts, notamment les intérêts, cela nous coûte moins cher et on rembourse moins qu'avant alors que nous avons un peu plus de dettes. Ce n'est donc pas si automatique. Je vais finir là-dessus.

Monsieur PRAT, vous posez un sujet tout à fait légitime en disant « il faut faire la transition écologique ». Je suis d'accord avec vous, et c'est ce que nous faisons. Parfois, vous nous dites : « il faut faire plus ». Bien sûr, quand on est écologique, on veut faire plus que ceux qui le sont aussi font, mais vous faites peut-être différemment. Vous dites : « il faut faire plus », ou en tout cas, vous dites qu'il faut faire, et d'un autre côté, vous posez un problème sans finalement apporter de solution. Je veux dire par là que s'il faut faire cette transition écologique, il faut de l'investissement. Quand on change toutes les fenêtres de l'Hôtel de Ville, on ne le fait pas sans rien payer. Cela coûte forcément, et cela coûte très cher, mais on le fait.

Oui, il faut investir et il y a peut-être besoin de plus d'investissements, parce que si l'on veut faire rapidement et ainsi de suite, on n'a parfois pas trop le choix que d'augmenter un peu l'endettement, parfois de le réduire. Tout dépend de la situation. Néanmoins, comprenez que l'on ne peut pas intellectuellement nous dire : « il faut faire, il faut investir, mais il ne faut pas toucher au volume d'investissement », donc à son financement en partie chaque année par la dette, mais pas uniquement. Nous sommes bien d'accord.

Enfin, plus on a un budget de fonctionnement tenu et plus on ne va pas vers des facilités, parce que l'on pourrait créer des chèques par ci, des chèques par là – c'est à la mode en ce moment – donc dégrader notre capacité d'autofinancement, mais c'est toujours autant que l'on va verser en moins à l'investissement. Où part le plus que l'on fait en budget de fonctionnement, c'est-à-dire les 1,6 million d'euros ? Ils partent en investissement. Plus on arrive à dégager un volume important entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement, parce que l'on tient notre budget, plus on peut mettre ce qui reste en investissement et moins on fait d'endettement. Quand la capacité de désendettement de la Ville était négative il y a quelques années, comment finançait-on l'investissement ? On finançait à 100 % en empruntant. Il n'y avait quasiment pas d'autres solutions.

Aujourd'hui, nos investissements ne sont pas financés à 100 % par de l'emprunt. Certes, on a des recettes d'investissement, mais on a surtout ce que l'on arrive à dégager du fonctionnement pour l'emmener à l'investissement. Si c'est 0, pour investir, faire la transition écologique ou d'autres choses, il n'y a que l'emprunt. C'est donc important de pouvoir dégager un autofinancement permettant d'alimenter notre budget d'investissement.

M. PRAT : J'ajoute juste une précision. Je voulais simplement souligner que le choix du marché de partenariat avec la SPL occultait l'effet direct de ces investissements sur le budget. Voilà ce que je voulais montrer. On ne voit pas cet impact directement du fait que la SPL porte ces projets.

M. le Maire : Vous le verrez, puisqu'il y a une consolidation de la dette sur ce programme. Le fait de passer par un MPPE nous oblige à consolider l'emprunt dans le budget principal. Il y aura donc une ligne là-dessus au moment des comptes administratifs. On ne peut pas dire qu'on ne le verra pas.

M. FICHÈRE : Sur le fond, c'est exact. L'intérêt d'un MPPE est que cela nous permet d'anticiper les investissements que l'on ne pourrait pas faire si on les faisait régulièrement en direct. C'est tout bêtement de l'ingénierie financière. Cela nous permet d'anticiper les choses, mais sur le fond, in

fine, je suis d'accord. Ce sont bien des actifs que nous aurons à notre Ville et nous aurons l'endettement en regard qui sera remboursé via les loyers.

M. le Maire : Encore une fois, souvenez-vous bien d'une chose : il faut comparer ce qui est comparable. On ne peut pas comparer le niveau d'endettement de la Ville aujourd'hui par rapport à nos recettes d'hier. Si tel était le cas, nous ne serions pas dans une situation plus catastrophique que cela. Je rappelle que lorsque nous avions une épargne négative, nous étions à 40 millions d'euros de dettes. Aujourd'hui, nous avons un peu plus de 39 millions d'euros, avec une épargne positive de 1,6 million d'euros. Tout l'enjeu – et toute notre responsabilité – sera bien évidemment de maintenir une capacité d'autofinancement positive, qui ne redevienne pas négative comme elle a pu l'être il y a quelques années, premièrement, et de maintenir globalement un niveau d'emprunt chaque année nous permettant d'avoir au final une capacité de désendettement au maximum autour de 10 ans, parce que nous savons qu'après, cela peut devenir inquiétant. Voilà notre responsabilité. Ce sont donc 10 années pour nous désendetter. Nous sommes à un peu plus de 8 ans. Nous allons essayer de nous maintenir dans ces ratios approximatifs.

J'en termine pour ce débat. Je vais mettre aux voix, ce rapport devant être approuvé. Y a-t-il des voix contre ? Je compte 6 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 oppositions, approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

Nous passons au rapport n° 04 concernant le choix de gestion de La Commanderie. Je vais présenter ce rapport.

RAPPORT N° 04 : CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA COMMANDERIE

M. le Maire : Comme vous le savez, la Ville est propriétaire de La Commanderie. Il s'agit par cette délibération d'approuver le mode de gestion de La Commanderie en Délégation de Service Public, comme cela l'est actuellement, donc de confier à nouveau à Hello Dole cette gestion de La Commanderie. Y a-t-il des questions ?

M. PRAT : Vous avez choisi ce mode de gestion. Si, a priori, cela fonctionne bien, pourquoi pas ? Cela étant, je m'interroge quant à votre maîtrise de la programmation. Aujourd'hui, nous avons une programmation de qualité, mais elle exclut peut-être certains spectacles plus populaires, certains chanteurs qui touchent davantage les foules. Je voyais par exemple des affiches pour un spectacle de Pierre PERRET à Lons-le-Saunier. Je pense que ce type de spectacle attire et il peut être un soutien populaire pour notre ville. Les gens sont obligés de partir ailleurs. La Ville donne-t-elle des orientations dans les choix des spectacles, ou la programmation est-elle faite par la SPL au gré des demandes des tournées des chanteurs ou autres programmeurs ? Avons-nous une ligne par rapport au choix des spectacles ?

M. le Maire : Je suis sûr que notre ami Jean-Philippe LEFÈVRE aura des choses à dire. Je lui laisserai donc la parole dans un instant, mais pour répondre quand même à votre question, effectivement, cela se fait aujourd'hui au gré des demandes. Je crois qu'il ne faut pas appauvrir les propositions. Il n'y a jamais eu en 2021 ou 2022 autant de propositions culturelles diversifiées à La Commanderie qu'il n'y en aura au cours de la prochaine saison. Je dois dire que nous avons quelques garde-fous par rapport à ce que vous dites. Je pense à la scène nationale Scènes du Jura qui présente aussi d'autres types de formes artistiques, particulièrement dans le domaine musical, mais pas uniquement, bien sûr. Je crois que de ce point de vue, parmi les spectacles qui existent, certains remplissent les salles, d'autres moins. Les producteurs gèrent cela. Rassurez-vous, quand il y a des privés, il y a aussi beaucoup de monde. Tout dépend des têtes d'affiche. Il y a eu David HALLIDAY cette semaine, c'était rempli. À l'inverse, lorsque la scène nationale Scènes du Jura programme, il y a aussi beaucoup de monde, ce que nous avons vu avec Feu ! Chatterton par exemple. Je crois que c'est assez équilibré.

De plus, la collectivité veille quand même à respecter cet équilibre. Je vais laisser la parole à Jean-Philippe qui nous en dira plus, notamment sur la partie théâtrale. Cela étant, nous faisons attention à cela. Il faudrait peut-être que nous ayons d'autres partenaires dans certains domaines pour compléter une offre. Je crois que lorsque l'on veut tout contrôler, on appauvrit l'ensemble des propositions. Certes, il faut avoir un œil vigilant, et je crois qu'aujourd'hui, nous avons cette diversité. À chaque fois que je prends la parole dans le domaine culturel, je dis la même chose. Il

faut de la diversité. C'était pareil au musée cette semaine, il faut de l'art contemporain, de l'art moderne. Tout cela est un équilibre ancien. Je crois que c'est important. Nous sommes une petite ville, un petit territoire. Il faut donc cette diversité. Nous ne pouvons pas nous spécialiser sur un domaine particulier. Nous y faisons donc attention. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

M. LEFÈVRE : *Merci, Monsieur le Maire. C'est drôle de vous entendre tenir ces propos, parce que quelqu'un que vous avez essayé de faire venir pendant votre campagne électorale, Dominique VOYNET, avait tenu exactement le même propos au moment de la campagne électorale de 1995. À l'époque, cela avait plus que fait sourire. Cela avait scandalisé beaucoup de gens, parce que franchement, nous étions déjà dans une période de très belles propositions. Vous parlez de spectacles populaires. Que signifie « populaires » ? Quand vous êtes à Feu ! Chatterton auquel faisait référence Monsieur le Maire, vous aviez pour le coup vraiment toutes les générations. D'ailleurs, cela se voyait. En effet, c'était très physique, certains étaient assis, parce que le temps a passé, mais d'autres étaient dans la fosse en train de bouger particulièrement. Pour le coup, on était dans une notion populaire. Quand on a la pièce de BRECHT, La vie de Galilée, qu'est-ce qui nous permet de dire que ce n'est pas populaire ? Rien, parce que c'est bien. Parce que c'est populaire, faudrait-il servir de la soupe ? Ce n'est pas le sujet.*

Comme le disait Monsieur le Maire, la vraie question est celle de la diversité. Cette année, compte tenu notamment des reports, on se trouve dans une certaine abondance de propositions. Pour ne rien vous cacher, à un moment, j'étais soucieux de cette question. Je me disais que nous avons peut-être beaucoup trop de spectacles et que nous risquons d'épuiser le public. Je vois simplement ces derniers jours des propositions extrêmement différentes, portées par des opérateurs différents, et ce n'est pas grave. Quand on va au spectacle, on ne se pose pas la question de savoir si c'est Scènes du Jura, si c'est un opérateur privé ou si c'est je ne sais qui. On va au théâtre. Cette semaine, quand on voit David HALLIDAY, dont le concert est porté par un opérateur privé, on aime ou on n'aime pas, ce n'est pas le sujet, mais il y avait plus de 1 000 personnes qui aimaient. Feu ! Chatterton, on aime ou on n'aime pas, mais ils étaient portés par une structure publique, à savoir la scène nationale et les SMAC (Scènes de Musique Actuelle) du Jura. Le jour précédent, on avait la pièce avec Philippe TORRETON, la vie de Galilée. Il y a eu deux représentations, l'une à 800 ou 900 spectateurs et l'autre à 600 spectateurs. Je veux dire par là que l'on pourrait se poser de vraies questions si les salles étaient vides, ce que l'on a connu à une lointaine époque, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Par rapport aux questions que vous posiez, nous ne sommes pas en Union soviétique. Je ne me vois pas faire le censeur des spectacles et des propositions. Comme le disait Monsieur le Maire, nous sommes simplement là pour créer l'atmosphère, c'est-à-dire pour faire en sorte que toutes celles et ceux qui veulent proposer des spectacles puissent venir. Si l'on devait vraiment croire que le « populo » voudrait tout le temps des choses faciles... C'est vrai que parfois, les tourneurs privés, parce qu'ils sont dans un équilibre public, ne permettent pas de faire passer notamment le théâtre privé parisien. Vous le savez, pour le coup, c'est la partie sur laquelle la Ville intervient directement. Nous avons un service pour cela, qui fait des choix, avec un ou deux spectacles de théâtre de boulevard cette année qui vont tourner. Il se trouve qu'un troisième spectacle de boulevard qui vient au mois de novembre – nous en parlions il y a quelques minutes avec ma voisine – est porté par un opérateur privé.

Ce qui nous paraît extrêmement important est de pouvoir, au nom de la Ville, proposer des spectacles – je pense notamment à ces deux pièces de boulevard – dans des conditions financières qui restent extrêmement attractives à la différence d'un tourneur privé qui fixe ses propres prix. Avec le Maire, avec la majorité, ensemble, nous souhaitons que tout le monde puisse avoir accès à ce type de spectacle, et ce ne serait pas bien qu'on les en prive. Il y a deux domaines sur lesquels nous intervenons directement : le théâtre de boulevard, parce que c'est extrêmement cher, et pour le coup, la puissance publique intervient, et les grandes propositions de concerts classiques. Nous sommes dans des domaines très différents. Néanmoins, pour le reste, je trouve que le secteur privé fait bien son emploi. Ce qui est intéressant chez nous est que justement, nous n'avons pas une politique de chapelle. J'ai souvent l'habitude de dire que lorsque l'on fait une politique de chapelle, après, il y a un oratoire, puis plus du tout de priants. Tout est possible. Honnêtement, cette année, lorsque l'on regarde la proposition, franchement, on peut sortir une à deux fois par semaine, pour aller voir des choses très différentes.

Par rapport aux propos que vous teniez, pour moi, ce qui est populaire, c'est quand chacun peut trouver dans la ville ce qu'il cherche. Après, vous le savez, c'est comme un adolescent. Quand vous proposez un concert à un adolescent, il vous dira forcément que ce n'était pas ce groupe qu'il aimait et qu'il était dans la ville d'à-côté. Je crois qu'à l'échelle globale d'une ville comme la nôtre,

la proposition est large, diversifiée, avec plusieurs opérateurs. Somme toute, je pense que c'est un équilibre raisonnable.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le choix du mode de gestion de La Commanderie en Délégation de Service Public avec la SPL Hello Dole.

Nous passons au rapport n° 05 concernant un avenant avec cette même SPL. La parole est à Paul ROCHE.

RAPPORT N° 05 : AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SPL HELLO DOLE POUR LA GESTION DE SALLES MUNICIPALES

M. ROCHE : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre d'une convention de mandat de gestion de certaines salles municipales, la Ville met à disposition de la SPL Hello Dole tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette mission, et notamment les bâtiments, matériels et mobiliers des salles concernées. Le présent avenant a pour objet de retirer la mise à disposition, par la Ville, du personnel municipal et de modifier en conséquence les articles 2, 3 et 5 de la convention de mandat. Il appartiendra désormais à la SPL Hello Dole de solliciter son propre personnel pour assurer la préparation technique et matérielle des salles qui lui ont été confiées dans le cadre de ce mandat.

L'intervention technique et matérielle de la SPL Hello Dole concernera :

- les réservations effectuées directement auprès de la SPL Hello Dole ;
- toutes autres réservations des salles situées à l'Hôtel de Ville, à l'Hôtel d'Agglomération et au Manège de Brack en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'avenant à la convention de mandat entre la SPL Hello Dole et la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ?

M. HAMDAOUI : Je voudrais avoir un peu plus d'explications sur cette délibération, d'autant plus que dans deux mois, cette convention devra être résignée avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque le personnel sera du personnel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pourquoi passe-t-on maintenant cette délibération ? Qu'est-ce qui amène la Ville à changer de position ?

M. le Maire : Premièrement, la Ville ne change pas de position, elle l'amplifie. En effet, la gestion des salles municipales par la SPL Hello Dole n'est pas nouvelle. La preuve en est qu'il s'agit ici d'un avenant. Ce n'est donc pas une toute première convention. Deuxièmement, l'avenant se justifie par le fait que la SPL Hello Dole a un périmètre et du personnel supplémentaire souhaité par la Ville pour gérer ces salles. Vous avez la liste dans la convention qui vous a été donnée en annexe. Il s'agit notamment de la gestion de la salle dans laquelle nous sommes ce soir, par exemple. C'est aussi du personnel auparavant de la Ville et aujourd'hui de la SPL pour gérer ces salles. C'est donc déjà une première modification. La SPL Hello Dole met du personnel à disposition à la place du personnel de la Ville pour gérer cette salle. Nous avons des spécialistes qui gèrent cette salle et les autres. Nous en avons à Hello Dole pour tout ce qui concerne le matériel numérique, la sonorisation, toutes ces questions très techniques.

Ainsi, comme il y a du personnel en plus Hello Dole à la place du personnel Ville, il est normal que nous augmentions aussi notre dotation à la SPL en cas de rémunération plus faible quant à la gestion des salles. Je veux dire par là que la SPL encaisse chaque année des recettes issues de la location de salles municipales et nous lui garantissons un minimum pour la question des recettes liées à cette activité. Nous retirons ainsi du personnel Ville et nous ajoutons du personnel Hello Dole. Nous notons donc cette modification dans cet avenant.

M. HAMDAOUI : Les choses ne sont pas encore claires pour moi. Comment cela se passait-il avant cet avenant, quand le personnel était mis à disposition de la Ville ? Y avait-il une convention ? La SPL reversait-elle le montant des salaires ?

M. le Maire : Une convention existait. Certains personnels relevaient de Hello Dole, sauf que nous avions un certain nombre de salles avec du personnel de la Ville sur certaines missions. C'est maintenant essentiellement du personnel Hello Dole. Nous en tenons donc compte dans cet avenant à la convention avec Hello Dole.

M. HAMDAOUI : Est-ce pour cela que le minimum passe de 35 000 euros à 50 000 euros ?

M. le Maire : Absolument. Comme ils ont du personnel qu'ils vont mettre davantage à disposition, nous nous assurons d'un minimum, mais cela ne coûtera pas plus cher à la Ville, puisque nous avons un poste en moins. C'est donc donnant-donnant et gagnant-gagnant. J'espère que c'est plus clair pour vous. Y a-t-il d'autres questions ?

M. PRAT : J'ai une question concernant les salles et la capacité d'y avoir accès. Je trouve que cela devient de plus en plus compliquer pour des associations, des syndicats ou des organisations politiques pour avoir accès à une salle de moyenne capacité. La salle dévolue était celle des Arquebusiers. Aujourd'hui, on nous dit qu'elle n'accueille que 20 personnes maximum pour des raisons de sécurité.

M. le Maire : Ce n'est pas moi qui fais les lois.

M. PRAT : Oui, mais si les gens ne respectent pas, en cas de problème, elles sont responsables. J'ai essayé de réserver une salle dernièrement. Certes, je m'y suis pris au mois d'août, mais c'était très compliqué d'avoir une salle de moyenne capacité.

M. le Maire : J'entends. Ce que vous dites n'est pas complètement faux. Premièrement, l'activité associative est extrêmement importante. Nous avons encore des parapheurs cet après-midi avec des courriers de demandes de locaux par des associations. Cela devient extrêmement compliqué à gérer. Tout le monde veut des locaux, parfois sur des champs d'intervention qui existent avec d'autres associations. Nous ne pouvons pas desservir tout le monde, qui plus est gratuitement, dans le domaine associatif. Je le dis, je l'ai dit plusieurs fois, et je le dis très souvent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : il ne faut pas hésiter à saisir les autres communes de l'Agglomération. Tout le monde veut venir à Dole. C'est très sympathique pour la Ville de Dole, mais il y a de nombreuses salles dans les communes, qui sont sous-utilisées, par attraction vers la ville-centre. C'est le premier point.

Ensuite, nous pâtissons de l'occupation du Manège de Brack pendant plusieurs années, le temps que l'Espace Talagrand se fasse, par démolition du petit manège qui était sur la place Precipano. Quand on a pu le libérer, nous avons dû mettre en place la vaccination en haut et en bas. Cette fois-ci, pour essayer de trouver des arguments optimistes à votre question, la grande salle de Brack va être libérée de la vaccination qui va rester uniquement sur la mezzanine. Néanmoins, nous devons finaliser certains travaux sur le parquet de la grande salle qui a été occupée par du sport pendant des années. Il reste donc quelques travaux à faire. Ce n'est jamais très simple l'hiver, parce que chauffer ce bâtiment présente des difficultés. J'espère donc que nous pourrons redonner la grande salle de Brack à la location ou à l'associatif à partir du mois de mars 2022. Pour aller jusqu'au bout, j'espère que la mezzanine sera libérée prochainement afin de pouvoir réutiliser cette salle de moyenne capacité qui irait bien pour ce que vous évoquez. Cependant, cela va dépendre de la fin totale de la vaccination, ou de sa transmission en pharmacie ou chez les médecins généralistes. Cela étant, nous progressons. Nous allons enfin pouvoir reprendre la grande salle de Brack.

Par ailleurs, vous savez que nous inaugurerons Locodole dans les prochains jours, c'est-à-dire les nouveaux bâtiments transformés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur le buffet de la gare. C'est justement pour l'institutionnel, le syndicat, éventuellement pour les partis politiques s'il le faut. Le tout est que nous allons commercialiser cet espace. Soyons bien clairs, il n'est pas fait pour l'associatif. Il y a un coût, il faut aussi des recettes en face. C'est un espace de coworking et de réunion. Je vous invite à l'inauguration le 4 novembre prochain pour la visite des locaux. Nous avons déjà des locations. La SPL Hello Dole va gérer cela, ce qui fera l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire jeudi 28 octobre prochain. J'espère que cela va un peu aussi décharger d'autres salles. La salle de Goux qui est fort utile est aussi fort utilisée notamment par l'associatif. J'espère que nous pourrons tourner la page de toutes ces occupations de la salle

des fêtes pour redonner cela à la vie associative qui mérite aussi des salles de réunion, de conférence et autre.

S'adressant à Paul ROCHE. Est-ce que c'est bon ?

M. ROCHE : Je voulais juste intervenir sur la salle du Manège de Brack. Cette salle va se libérer et elle sera transférée dès demain au niveau de la mezzanine.

M. le Maire : Voilà une information toute fraîche. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant à la convention de mandat entre la SPL Hello Dole et la Ville.

Nous passons au rapport n° 06. La parole est à Maryline MIRAT.

RAPPORT N° 06 : DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À DOLE

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire. Vous savez que la Ville de Dole accueille près de 1 000 étudiants répartis sur 29 formations. Elle reste cependant très proactive concernant l'installation et la promotion des filières d'enseignement supérieur. C'est d'ailleurs l'objectif de l'Association Dole Sup créée en 2019, qui répond à deux objectifs, à savoir promouvoir l'enseignement supérieur et fédérer les établissements. Dans un premier temps, des échanges très constructifs ont été réalisés avec la présidente de l'Université de Franche-Comté et ses équipes afin d'envisager le développement de nouvelles filières postbac, donc d'enrichir de fait la palette de formation tout en répondant aux besoins des entreprises. Par ailleurs, pour compléter cette offre de formation et répondre aux besoins réels de son bassin d'emplois, la Ville de Dole a aussi candidaté à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) du CNAM (Centre National des Arts et Métiers). Nous avons donc été lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt. Vous n'êtes pas sans savoir la position centrale et stratégique de la ville de Dole grâce à ces axes de transports, et à l'implantation d'un pôle universitaire de Besançon et Dijon.

Pour mieux répondre aux nouvelles formations avec l'apparition de nouveaux métiers, ce pôle universitaire pourrait comprendre

- la création de filières BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) : vous savez que la réforme des IUT est en cours, et depuis septembre 2021, ce sont des Bachelors en trois ans, avec un premier Bachelor « Packaging Emballage Conditionnement » (PEC) qui relève de la filière écoconception et industrialisation, et un second Bachelor « Statistique et Informatique Décisionnelle » (STID) qui s'inscrit dans le parcours Science des données, dans l'outil d'aide à la décision ;
- le développement de nouveaux parcours de formation du CNAM qui ne sont pas encore définis, mais qui répondent aux besoins réels des bassins d'emplois dans les villes moyennes.

J'ajoute une précision concernant les deux filières Bachelors. Nous serions sur des cohortes de 25 à 28 élèves, sur une ouverture prévue en 2023 si le projet voit le jour. En 2025, le STID accueillerait également une formation de 25 à 28 étudiants. Nous arriverions sur un nombre global d'environ 170 étudiants en 2028.

Considérant les évolutions et la nécessité de création de formations innovantes et « insérantes » pour les étudiants, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe du développement de filières d'enseignement supérieur, en lien d'une part avec l'Université de Franche-Comté et d'autre part avec le CNAM, conditionné aux moyens financiers dévolus par les différents partenaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les études nécessaires avec les différents partenaires, notamment en vue de l'implantation de ce pôle universitaire sur le site de la Charité.

M. le Maire : Merci. Je voudrais ajouter quelques mots quant à cette délibération. Premièrement, c'est le travail de plusieurs mois ou années afin de déboucher sur une proposition de formations sur notre territoire en lien avec l'Université. C'est le premier point. Cette proposition de l'Université de Franche-Comté n'est pas tombée du ciel du jour au lendemain. Le meilleur exemple est que je discutais déjà avec le président de l'Université de Franche-Comté précédent sur ces dossiers. Je ne

dirais pas qu'ils ont abouti, parce qu'il reste encore une étape forte, à savoir celle des moyens octroyés par le ministère pour ces deux formations. En tout état de cause, c'est déjà acté par l'Université dans ces délibérations au Conseil d'Administration, au Conseil de la Vie Universitaire, au Conseil de la Formation, soit dans les différentes instances de l'Université de Franche-Comté.

Deuxièmement, il est certain que si nous allons au bout, c'est-à-dire des moyens nous sont octroyés, notamment en ressources humaines (postes de chercheurs, personnels administratifs) sur ces deux filières universitaires dans le cadre de l'IUT Besançon-Vesoul qui deviendrait Besançon-Dole-Vesoul, c'est une opportunité unique qui ne se répétera pas de sitôt, parce que ce n'est pas si simple. Bien évidemment, ceci est aussi l'engagement de cette majorité pris devant les Doloises et les Dolois dans notre programme électoral, pour être tout à fait clair, de développement de l'enseignement supérieur à Dole. Nous aurons la réponse définitive dans le courant de l'hiver, probablement en janvier ou février, sur ces moyens attribués par le ministère.

Ces deux filières ont été imaginées par l'Université en lien avec l'IUT sur ces deux filières de Bachelor Universitaire de Technologie. Bien sûr, elles répondent aussi à des besoins, notamment par le fait que ces filières n'existent pas à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Par exemple, le PEC reste un gros défi de tout le secteur industriel et logistique aujourd'hui par rapport au nombre de colis qui monte en puissance. Cette filière n'existe que dans cinq autres régions universitaires de notre pays. Voilà un peu les propositions qui nous ont été faites. C'est assez unique si nous pouvons aller au bout, parce que cela veut dire que Dole se raccroche à l'Université de Franche-Comté. Aujourd'hui, Dole n'a pas de lien avec l'Université de Franche-Comté. Sur son territoire, elle n'a pas de lien avec des filières universitaires. Elle a des liens notamment avec plusieurs filières d'enseignement supérieur, mais pas directement avec des formations issues de l'Université de Franche-Comté. Aujourd'hui, cela constituerait donc un pôle intéressant, qui plus est avec le CNAM qui assure les formations de BTS et surtout celles de licences professionnelles sur le pôle du lycée Nodier.

L'idée aujourd'hui est de pouvoir avoir la création d'un pôle supérieur avec le CNAM et avec l'Université. Il faut dès maintenant travailler avec le Conseil Régional – j'ai eu plusieurs contacts à ce titre – sur le pôle de la Charité qui lui appartient pour voir si nous pourrions mettre l'ensemble des activités, les quelques-unes qu'il reste du lycée Nodier, d'enseignement général sur ce lieu, ainsi que les filières universitaires supérieures et du CNAM. Nous avons parlé de 2023 et du 2025. C'est l'objectif, même si je sens – j'étais aujourd'hui au téléphone avec la directrice de l'IUT – une grande envie de commencer dès septembre 2022, ce qui va être compliqué, car nous ne saurons que cet hiver s'il y a des postes. Même si c'est plutôt bien parti, nous restons prudents. Après, il faut une autre capacité d'adaptation dans ce bâtiment. Nous devons travailler avec la Région de ce point de vue sur l'accessibilité, sur les places qui peuvent être laissées, sur l'installation, le PEC nécessitant des ateliers.

L'objet de cette délibération est donc d'approuver le principe du développement de ces filières et de m'autoriser à conduire les études nécessaires pour l'implantation sur le site de la Charité qui lui permet d'avoir un avenir consolidé. En effet, il y a eu le départ de l'internat. Ce lieu est intéressant en termes d'accessibilité avec le parking du Pasquier, le réseau de bus, la gare pour les étudiants, dix minutes de trajet étant nécessaires entre le lycée Nodier et la gare rue Aristide Briand. Il y a donc plusieurs possibilités intéressantes. Nous avons le soutien du préfet du Jura. Nous avons surtout celui du recteur d'académie, chancelier de l'Université, soutien important dans cette démarche.

Quant au CNAM, comme l'a dit Maryline MIRAT, nous avons candidaté pour le développement de l'antenne du CNAM en formation en enseignement supérieur auprès du CNAM via l'appel à manifestation d'intérêt du programme national Cœur de ville. C'est parce que nous sommes retenus Cœur de ville que nous pouvions candidater. Sur les 222 villes, 20 ont été retenues, dont Dole, pour cet appel à manifestation d'intérêt pour développer l'antenne du CNAM de Dole, ce qui rajouterait des filières supérieures, mais nous ne savons pas encore dans quel domaine. Ce sera ensuite un travail entre le territoire et le CNAM pour voir ce qui est pertinent, mais il faudrait que ce soit pertinent avec les besoins des entreprises. En tout état de cause, le fait d'être lauréat du CNAM renforce le développement supérieur sur notre territoire en lien avec le programme national Action Cœur de ville. Voilà ce que je pouvais dire sur ce sujet.

Menons les études nécessaires, travaillons avec la Région sur ce bâtiment, attendons les réponses du ministère de l'Enseignement supérieur quant aux moyens. Nous verrons ensuite, si l'ensemble de ces données vont dans le même sens, si nous pouvons commencer en 2022 ou 2023 pour une première cohorte pour la première année du BUT de PEC et en 2024 ou 2025 pour l'autre filière. Ce

serait là aussi en trois ans, avec environ 25 élèves par an. Pour trois ans et deux disciplines, nous arriverions entre 150 et 170 étudiants. Tout dépendra du nombre d'étudiants par cohorte. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

M. HAMDAOUI : Si ce projet aboutit, ce sera un beau projet pour la Ville de Dole. Si je comprends bien, deux études se feront, dont l'une pour l'implantation sur le site de la Charité. Il me semble qu'ils sont déjà à l'étroit à Nodier. Je ne connais pas les capacités de la Charité. La deuxième étude concernerait les parcours de formation. Est-ce bien cela ?

M. le Maire : Vous traduisez les deux points mis en avant, mais ce n'est pas tout à fait cela. Premièrement, nous conduisons les études bâtementaires pour accueillir l'ensemble des disciplines. Nous devons regarder concrètement si tout tient dans ce bâtiment, entre les besoins de Nodier, ceux de l'Université et ceux du CNAM. Tout ne tiendra peut-être pas. Nous travaillerons d'autres pistes s'il le faut. Le deuxième besoin concerne le CNAM. Nous ne savons pas encore quel sera le type de formation. Nous allons donc travailler avec le CNAM pour définir les types de formation supplémentaires aux licences professionnelles existantes dans le domaine du tourisme. Nous serons là probablement sur tout autre chose, le CNAM n'ayant pas uniquement des filières touristiques, mais ayant une diversité de formations. C'est à voir. Nous ne savons pas. Nous travaillerons avec le CNAM, dont la Direction est basée à Belfort pour l'ensemble de la région, pour voir quel serait le type de formation. C'est ce que nous travaillerons. C'est l'autre élément. Une étude sera peut-être lancée, cette étude étant financée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. HAMDAOUI : Est-ce une étude sur les besoins ?

M. le Maire : Absolument.

M. HAMDAOUI : Sera-t-elle faite auprès des entreprises locales ?

M. le Maire : Ce sera a priori une étude de la Caisse des Dépôts.

M. HAMDAOUI : Non. L'enquête sera-t-elle réalisée auprès des entreprises locales pour connaître leurs besoins ? Auprès de Pôle Emploi ?

M. le Maire : Je ne sais pas, parce que ce sujet fera l'objet des prochains échanges. J'ai demandé ce matin à ce que nous organisions une nouvelle visioconférence avec la Direction adjointe du CNAM, avec Maryline MIRAT, probablement Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE et Jean-Pascal FICHÈRE, parce que nous allons sans doute toucher au domaine économique sur cette étude, ce qui serait quand même plus efficace. Je ne sais donc pas encore vers qui elle sera menée ni comment. Ce sont des possibilités.

Mme MIRAT : Si je peux me permettre de compléter, Monsieur le Maire, concernant l'étude du CNAM, il faut savoir que l'appel à manifestation d'intérêt concerne une deuxième vague. Il y a déjà eu une première vague d'un AMI, et des études avaient été diligentées par la Banque des Territoires. Il semblerait que ce soit évidemment à destination du bassin d'emplois, pour répondre aux besoins des entreprises. Il y a eu une étude avec le tissu industriel, et il semblerait que la deuxième vague conduise des études similaires. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure d'apporter plus de précisions, parce que nous sommes aussi en attente d'éléments, mais il semblerait que la deuxième vague se configure de la même façon que la première.

M. HAMDAOUI : Encore une précision sur ce point. La Région maîtrise le plan de formation régional. A-t-elle son mot à dire quant au choix des formations proposées par le CNAM ? Y aurait-il une part de financement de la Région ?

M. le Maire : La deuxième question est une excellente idée, Monsieur HAMDAOUI. Je ne pense pas. Nous avons rencontré la Direction du CNAM il y a quelque temps. Cela se fera en lien, il n'y a pas de raison. Tout cela doit être cohérent. Je ne décroche pas des filières pour faire des filières, particulièrement sur le CNAM. Je pense que cela doit coller aux besoins du territoire. Nous savons que dans certains domaines, les entreprises sont en difficulté de recrutement à cause de la formation manquante. C'est le premier point. Deuxièmement, il ne faut pas que ce soit antinomique avec le plan de formation de la Région. A-t-elle son mot à dire en tant que tel ? Je ne sais pas. C'est à voir. En tout cas, je vais demander un rendez-vous à la présidente de Région. J'ai déjà rencontré la vice-présidente en charge des lycées sur les questions de bâtiment, mais nous ferons cela en cohérence sur le sujet. Je ne suis pas sûr qu'il y ait une autorisation de la Région sur le sujet. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LEFÈVRE : Monsieur le Maire, autant que je m'en souviens d'un mandat que j'ai exercé il y a encore quelques mois, la Région n'a pas son mot à dire. Elle regarde cela de très haut, c'est-à-dire qu'elle regarde s'il y a des déséquilibres. La Région doit plus regarder s'il y a des déséquilibres d'un territoire à un autre et pas tant intervenir sur l'objet de la formation. Elle intervient dans son aménagement du territoire, mais pas sur le fond. Cela reste le propre de l'Université ou de l'Éducation nationale. Par exemple, pour les BTS, nous savons que cela reste à l'Éducation nationale ; pour l'Université, c'est l'Enseignement Supérieur. C'est plus dans ces équilibres-là. Par exemple, si nous avons trop de formations à Dole, la question ne se poserait pas. D'ailleurs, Monsieur le Maire, j'imagine que la Région accompagnera, parce qu'il y a aujourd'hui un déficit sur notre territoire par rapport à d'autres, notamment dans le domaine des IUT.

M. le Maire : Bien sûr. Je rappelle aujourd'hui que le seul rattachement de l'Université dans le département du Jura est à Lons-le-Saunier, sur l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation).

S'adressant à Mme MIRAT. Souhaites-tu ajouter des éléments ?

Mme MIRAT : Oui. Pour compléter les propos de Jean-Philippe LEFÈVRE, on avait déjà identifié, puisque cela nous l'était demandé dans l'appel à manifestation d'intérêt, des filières qui pourraient être demandeuses de formations et surtout d'étudiants formés. La seconde chose est que cela répond vraiment à une logique de territoire, l'objectif étant de répondre aux besoins du territoire en termes de formation, et dans une vue plus globale, du point de vue régional. Ils ne vont pas implanter quelque chose qui se fait déjà à Vesoul ou à Belfort. L'objectif est d'avoir une vue macro sur la région Bourgogne-Franche-Comté. D'ailleurs, on peut aussi faire le parallèle avec l'Université, puisque les deux BUT qui vont peut-être s'implanter à Dole sont des Bachelors qui n'existent absolument pas en Bourgogne-Franche-Comté. Ces BUT existent à Metz ou plus au sud. Évidemment, tout cela a déjà été pensé.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HAMDAOUI : Il faut préciser qu'à Dole, il y a une formation universitaire, le diplôme des métiers d'art et du design, et elle appartient à l'Université de Franche-Comté.

M. le Maire : Dont les postes ne sont pas portés par l'Université.

Mme MIRAT : Nous avons aussi l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) par exemple. Quand on parle d'implantation de l'universitaire, on parle aussi en termes de recherche, ce qui est aussi partie intégrante de l'Université.

M. le Maire : C'est indispensable, et justement, dans les échanges que j'avais encore aujourd'hui avec la Directrice de l'IUT, elle me parlait de l'importance d'y associer la recherche sur ces deux Bachelors. Sinon, cela risque de coincer au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur. Ils travaillent donc aussi là-dessus, puisque c'est l'essence même de l'Université. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le principe du développement de filières d'enseignement supérieur, en lien d'une part avec l'Université de Franche-Comté et d'autre part avec le CNAM, conditionné aux moyens financiers dévolus par les différents partenaires.

Nous passons au rapport n° 07. La parole est à Madame MANGIN.

RAPPORT N° 07 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : RECRUTEMENT DE 6 AGENTS

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Afin d'organiser le recensement 2022, il est proposé au Conseil Municipal de créer 6 postes d'adjoint administratif à raison de 24 heures 30 hebdomadaires, du 20 janvier au 26 février 2022. L'incidence financière s'élèvera à 13 390 euros. La dotation forfaitaire versée par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) à la Ville de Dole au titre de l'année 2020 s'élevait à 4 485 euros. Je vous rappelle que les opérations de recensement avaient été annulées en 2021 en raison de la crise sanitaire.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création de six postes d'adjoint administratif à raison de 24 heures 30 hebdomadaires, du 20 janvier au 26 février 2022.

Nous passons au rapport n° 08. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 08 : CESSION DE TERRAIN À MADAME MICHELLE MINARY

M. JABOVISTE : *Merci, Monsieur le Maire. Nous changeons de sujet. Nous passons aux questions d'urbanisme. Suite à plusieurs cessions à différents propriétaires de l'avenue Bouulloche d'une partie de la parcelle BP n° 677 et dans la perspective d'un alignement des limites cadastrales, Madame Michelle MINARY propriétaire de la parcelle BP 653, sise 31 avenue André Bouulloche, a également répondu favorablement à cette proposition de transaction.*

Il vous est donc proposé :

- *d'approuver la vente à Madame Michelle MINARY, d'une partie de la parcelle BP 677 d'une superficie d'environ 170 mètres carrés, moyennant le prix de 12 euros le mètre carré ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame Michelle MINARY.

Nous passons au rapport n° 09. La parole est de nouveau à Monsieur JABOVISTE.

RAPPORT N° 09 : CESSION DE TERRAIN À MADAME ET MONSIEUR ABDELALI TIHAOUI

M. JABOVISTE : *Nous continuons sur les cessions. En juillet 2021, Madame et Monsieur TIHAOUI, propriétaires de la parcelle BP n° 641 sise 11, impasse des Mélézes, ont sollicité de la Ville la possibilité d'acquérir une partie de la parcelle BP n° 685 afin d'étendre leur jardin au nord de leur propriété.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la vente à Madame et Monsieur Abdelali TIHAOUI, d'une partie de la parcelle BP 685 d'une superficie d'environ 450 mètres carrés, moyennant le prix de 12 euros le mètre carré ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame et Monsieur Abdelali TIHAOUI.

Nous passons au rapport n° 10. C'est toujours Monsieur JABOVISTE.

RAPPORT N° 10 : CESSION DE TERRAIN À GRAND DOLE HABITAT – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

M. JABOVISTE : *Il s'agit toujours d'une cession de terrain à Grand Dole Habitat cette fois. Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la cession au profit de Grand Dole Habitat, d'un tènement foncier situé sur le secteur dit « La Faulx ». Une erreur de transcription a interverti deux numéros de parcelles : il faut lire que la cession porte bien sur les parcelles cadastrées section AN n° 49, 50, 527, 340, 341, 342, 185, 56, 187, 59, 539, 405 et 406, et la parcelle AW n° 288, et ceci pour une superficie totale de 28 690 mètres carrés.*

Il vous est ainsi proposé :

- *de réitérer la cession à Grand Dole Habitat des parcelles mentionnées ci-avant pour une superficie totale de 28 690 mètres carrés à l'euro symbolique ;*
- *de préciser que le prix est soumis à la condition exclusive qu'une partie du site permette l'accueil d'un établissement porté par ETAPES (Établissement Public Éducatif et Social) ;*
- *d'approuver la signature d'un protocole pour l'acquisition des équipements communs du programme immobilier à l'euro symbolique, à l'exception de la prise en charge d'une partie des travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) nécessaires à un parking et sa voie de desserte ouvert aux usagers du cimetière ;*
- *d'approuver le classement dans le domaine public de la voie interne, des réseaux, des espaces verts et du parking du futur programme immobilier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il d'autres questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Grand Dole Habitat.

Nous passons au dernier rapport, le rapport n° 11. La parole est à Madame MIRAT.

RAPPORT N° 11 : ADHÉSION DE LA VILLE DE DOLE AU GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ DE RÉSEAU MIS EN ŒUVRE PAR L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS POUR LA PÉRIODE 2022-2025

Mme MIRAT : *Merci, Monsieur le Maire. Depuis 2016, la Ville de Dole participe au dispositif d'achat groupé de gaz de réseau. Nous avons aussi fait voter lors d'un des derniers Conseils Municipaux la convention UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour l'électricité. Il s'agit d'acheter le gaz nécessaire au chauffage des bâtiments via des accords-cadres associés à des marchés subséquents. Les marchés en cours d'exécution sont issus de la vague dite « Vague 5 » et se terminent le 30 juin 2022. Le renouvellement proposé par l'UGAP pour la « Vague 7 » concerne la fourniture du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025. Il semble opportun de renouveler l'adhésion de la Ville de Dole à ce dispositif. Comme dans le cadre des vagues précédentes, la consultation sera allotie pour tenir compte de la logique d'acheminement (réseaux, transport, distribution) et de la taille des sites.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'autoriser l'adhésion de la Ville de Dole au groupement de commandes d'achat de gaz de réseau organisé par l'UGAP ;*
- *d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion de la Ville de Dole au groupement d'achat de gaz de réseau mis en œuvre par l'Union des Groupements d'Achats Publics pour la période 2022-2025.

Je vous remercie pour cette séance et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 30.